

# Procédure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Décision	2002/0044(COD) Procédure terminée
Statistiques agricoles: amélioration, prolongation de l'outil jusqu'en 2007 Modification Décision 96/411/EC	<a href="#">1995/0250(CNS)</a>
Sujet 3.10.30 Statistiques agricoles	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural	GUE/NGL <a href="#">JOVÉ PERES Salvador</a>	26/02/2002
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>BUDG</b> Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire	PSE <a href="#">CASACA Paulo</a>	16/04/2002
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil <a href="#">Agriculture et pêche</a>	Réunion <a href="#">2456</a>	Date 14/10/2002
Commission européenne	DG de la Commission <a href="#">Eurostat</a>	Commissaire	

Evénements clés			
13/02/2002	Publication de la proposition législative	<a href="#">COM(2002)0080</a>	Résumé
27/02/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
11/07/2002	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
11/07/2002	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	<a href="#">A5-0260/2002</a>	
03/09/2002	Décision du Parlement, 1ère lecture	<a href="#">T5-0383/2002</a>	Résumé
14/10/2002	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
21/10/2002	Signature de l'acte final		

21/10/2002	Fin de la procédure au Parlement		
29/10/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

### Informations techniques

Référence de procédure	2002/0044(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Décision
	Modification Décision 96/411/EC <a href="#">1995/0250(CNS)</a>
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 285
Etape de la procédure	Procédure terminée

### Portail de documentation

Document de base législatif	<a href="#">COM(2002)0080</a> <a href="#">JO C 126 28.05.2002, p. 0403 E</a>	13/02/2002	EC	Résumé
Document annexé à la procédure	<a href="#">COM(2002)0079</a>	13/02/2002	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">A5-0260/2002</a>	11/07/2002	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	<a href="#">T5-0383/2002</a> <a href="#">JO C 272 13.11.2003, p. 0028-0102 E</a>	03/09/2002	EP	Résumé

### Informations complémentaires

Commission européenne	<a href="#">EUR-Lex</a>
-----------------------	-------------------------

### Acte final

<a href="#">Décision 2002/1919</a> <a href="#">JO L 293 29.10.2002, p. 0005</a> Résumé
---

## Statistiques agricoles: amélioration, prolongation de l'outil jusqu'en 2007

La Commission européenne a présenté au Parlement européen et au Conseil son Deuxième rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de la décision 96/411/CE du Conseil relative à l'amélioration des statistiques agricoles communautaires (TAPAS). Le rapport se réfère tout d'abord à l'encadrement général dans lequel les actions TAPAS sont mises en oeuvre notamment celles issues des changements de la politique agricole commune. Il décrit ensuite synthétiquement les actions entreprises au cours de la période 1996-2002 en les classifiant selon les 3 catégories suivantes : allègement ; améliorations et applications nouvelles. L'état d'avancement, action par action, est également décrit d'une façon détaillée, les tableaux synoptiques des annexes 1 à 3 complétant les informations présentées dans le texte. En conclusion, des considérations à caractère général sont introduites. Il en résulte une évaluation positive des travaux entamés et l'exposition des arguments qui militent en faveur de la poursuite des efforts d'adaptation du système statistique communautaire. Ainsi la poursuite des actions TAPAS au cours de la période 2003-2007 est proposée.?

## Statistiques agricoles: amélioration, prolongation de l'outil jusqu'en 2007

OBJECTIF : prolonger l'outil mis en place par la décision 96/411/CE du Conseil relative à l'amélioration des statistiques agricoles communautaires. CONTENU : la décision 96/411/CE a mis à la disposition des services de la Commission un outil flexible qui permet d'adapter les applications statistiques à l'évolution des besoins d'information. Cet outil a permis de favoriser le processus d'adaptation du système des statistiques agricoles communautaires à l'évolution des besoins en information statistique de la Politique Agricole Commune. La prolongation de cet effort dans les années à venir est envisagée, notamment pour prendre en considération, d'une part, les évolutions

prévisibles de la PAC et, d'autre part, l'élargissement de l'Union qui augmentera significativement le nombre des États membres ayant, potentiellement, un besoin important en termes d'adaptation de leurs statistiques agricoles. La Commission propose donc une prolongation de l'outil mis en place par la décision 96/411/CE jusqu'à l'année 2007, de façon à accompagner le programme statistique communautaire 2003-2007. ?

## Statistiques agricoles: amélioration, prolongation de l'outil jusqu'en 2007

---

La commission a adopté le rapport de M. Salvador JOVÉ PERES (GUE/NGL, E) qui approuve la proposition sans modifications dans le cadre de la procédure de codécision (1ère lecture).?

## Statistiques agricoles: amélioration, prolongation de l'outil jusqu'en 2007

---

En adoptant le rapport de M. Salvador JOVÉ PERES (GUE/NGL, E), le Parlement européen a approuvé la proposition de décision sans modifications.?

## Statistiques agricoles: amélioration, prolongation de l'outil jusqu'en 2007

---

OBJECTIF : améliorer les statistiques agricoles communautaires. MESURE DE LA COMMUNAUTÉ : Décision 1919/2002/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la décision 96/411/CE du Conseil relative à l'amélioration des statistiques agricoles communautaires. CONTENU : le Conseil a adopté la décision à l'unanimité (les délégations allemande et suédoise s'étant abstenues) après avis du Parlement européen rendu en première lecture. Cette décision prolonge jusqu'en 2007 l'action entreprise en vue d'améliorer le système de statistiques agricoles. Dans une déclaration, la Commission souligne la nécessité d'inclure des projets présentant un intérêt communautaire manifeste dans le cadre des plans d'action techniques pour l'amélioration des statistiques agricoles (TAPAS) de la Communauté. ENTRÉE EN VIGUEUR : 01/11/2002.?